



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RER

Question écrite n° 17217

Texte de la question

M. Julien Dray souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme concernant la politique mise en place par la direction de la SNCF sur la ligne C du RER. Dans la plupart des gares de cette ligne de banlieue, décision a été prise de réduire les horaires d'ouverture des guichets réservations et billets grandes lignes. Cette politique ne peut que conduire à prolonger l'attente aux guichets, à réduire le nombre d'emplois et à aggraver les conditions de travail des agents. Ces mesures sont par ailleurs contradictoires avec la volonté affichée par le Gouvernement d'améliorer le service public en banlieue. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour inciter la SNCF à assumer sa mission de service public.

Texte de la réponse

Une analyse de la demande de la clientèle en matière de renseignements et billetterie « grandes lignes » a été effectuée dans six gares de la ligne C du RER : Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Genevieve-des-Bois, Arpajon, Dourdon, Etampes et Breigny. Il a été constaté que la plupart des bureaux d'information et de réservation, ouverts de 6 h 30 à 21 heures, ne recevaient que très peu de clients tôt le matin et tard le soir. Il a en conséquence été estimé possible, sans grande conséquence pour les usagers, que ces bureaux ne soient désormais ouverts qu'entre 9 h 30 et 19 heures, à partir du service d'hiver 1994. Toutefois, pour tenir compte des particularités locales, notamment la présence d'une clientèle plus importante en début de journée, les heures d'ouverture du bureau de Saint-Genevieve-des-Bois ne subiront aucune modification ; celui de Saint-Michel-sur-Orge recevra un agent en renfort entre 6 heures et 10 heures ; à Breigny et Etampes, deux guichets mixtes, assurant les ventes « grandes lignes » et « banlieue », seront ouverts également grâce à la présence d'un agent supplémentaire entre 6 heures et 10 heures. La vente des titres de transport « Ile-de-France » ne subit de son côté aucune réduction d'effectifs. La ligne C se verra même affecter prochainement 109 agents supplémentaires : 11 seront chargés des problèmes de sûreté et de surveillance, 22 de l'information des voyageurs, 76 de la lutte contre la fraude. Ils seront assistés de 36 nouvelles recrues bénéficiant de contrats « emploi-solidarité ».

Données clés

Auteur : [M. Dray Julien](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17217

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1994, page 3848

Réponse publiée le : 10 octobre 1994, page 5046